

VIVANTE

Assurance des soins de longue durée

Également pour les jeunes, les indépendants et les personnes avec
ou sans activité lucrative

Protection patrimoniale et successorale

Échelon de primes fixe, quoi qu'il arrive



VIVANTE

Les assurances indemnités journalières offrent une protection rassurante lorsqu'une maladie ou un accident provoque une perte de gain. Avec VIVANTE, vous êtes à même de respecter vos obligations financières, de maintenir le budget du ménage et de subvenir aux besoins de vos enfants malgré des prestations minimales de la part de votre employeur.

Les prestations et avantages de VIVANTE

La solution d'assurance optimale pour tous:

- que vous exerciez une activité professionnelle, que vous poursuiviez des études ou que vous vous occupiez de la tenue du ménage, lorsque des soins sont nécessaires, une lacune d'assurance peut avoir de fâcheuses conséquences. VIVANTE est la solution d'assurance optimale pour tous.

La solution d'assurance idéale pour les jeunes:

- VIVANTE permet également aux plus jeunes d'avoir davantage d'indépendance et de liberté (participation à la vie sociale, poursuite des études, activité professionnelle, etc.) en soutenant activement leur réintégration.

Indépendance financière:

- après un accident ou une maladie entraînant de lourdes conséquences, vous pouvez compter sur le soutien des indemnités journalières qui vous permettent malgré tout de conserver votre indépendance financière.

Choix des soins:

- à vous de déterminer pour quel type de soins vous souhaitez utiliser vos indemnités journalières VIVANTE: soins à domicile prodigués par vos proches dans un environnement familial ou soins ambulatoires/stationnaires assurés par des spécialistes.

Protection de votre patrimoine:

- un séjour dans un établissement médico-social occasionne également des frais élevés. Grâce à la contribution financière de VIVANTE, votre patrimoine est mieux préservé en cas de cure.

Le plus tôt sera le mieux:

- concluez l'assurance VIVANTE le plus tôt possible afin de bénéficier de conditions particulièrement avantageuses. Votre échelon de primes à l'entrée ne subira aucune augmentation durant toute la durée de l'assurance.

VIVANTE

Le niveau de soins nécessaires est déterminé sur la base d'un indice standardisé. L'échelonnement individuel se compose de quatre étapes: 25%, 50%, 75% ou 100%. À partir de 25 points, vous atteignez 25% de l'indemnité journalière.

Les variantes de VIVANTE	Platine	Or	Argent	Bronze	Standard	Econo
Niveau de soins nécessaires	Vos indemnités journalières de soins					
100 %	CHF 180.–	CHF 140.–	CHF 100.–	CHF 80.–	CHF 60.–	CHF 40.–
75 %	CHF 135.–	CHF 105.–	CHF 75.–	CHF 60.–	CHF 45.–	CHF 30.–
50 %	CHF 90.–	CHF 70.–	CHF 50.–	CHF 40.–	CHF 30.–	CHF 20.–
25 %	CHF 45.–	CHF 35.–	CHF 25.–	CHF 20.–	CHF 15.–	CHF 10.–

La santé est un bien précieux mais fragile. L'assurance des soins de longue durée VIVANTE d'Helsana permet d'avoir la garantie d'être toujours assuré de manière adéquate. Il s'agit en effet de planifier l'avenir. Préférez-vous des indemnités journalières pour des soins à domicile ou à l'hôpital? Des prestations standards, argent, or ou platine? VIVANTE est une solution idéale. L'avenir des jeunes étant des plus incertains, VIVANTE est en outre disponible dès l'âge de 16 ans.

Avec VIVANTE, confectionnez une solution sur mesure selon vos besoins

Votre conseiller vous indiquera la meilleure variante pour vous dans le cadre de l'entretien de conseil. En principe, le choix du montant de l'indemnité journalière assurée dépend de votre situation personnelle. Les facteurs suivants jouent un rôle déterminant pour que vous soyez assuré selon vos besoins spécifiques:

Âge	Les jeunes, en particulier, ne sont couverts que de manière insuffisante pour les soins de longue durée.
Situation de risque	Chez les jeunes, le risque d'accident est plus important que chez les personnes âgées, pour qui c'est la maladie qui occasionne des frais de soins très élevés.
Situation patrimoniale	Le patrimoine et la succession sont mieux protégés avec VIVANTE.
Revenu	VIVANTE vous soutient en couvrant votre perte de gain (p. ex. lorsque vous prenez soin de votre femme malade).
Activité	Les travailleurs indépendants et les personnes sans activité lucrative ne bénéficient pas de la protection financière d'un employeur.
Canton de domicile	Les coûts des soins de longue durée varient considérablement d'une région et d'un canton à l'autre.

VIVANTE s'adapte à vos besoins. Si vous concluez p. ex. VIVANTE Standard dès votre jeune âge avec des indemnités journalières de soins de CHF 60.-, vous pourrez plus tard accéder à la variante supérieure (p. ex. indemnités passant de CHF 80.- à CHF 140.-) sans que l'échelon de primes que vous avez conclu à l'origine ne subisse aucune augmentation.

Medi24

Vous avez un problème de santé et ne savez que faire? Medi24, le service médical indépendant, fournit des conseils médicaux compétents. Même de nuit et durant le week-end. Appelez simplement le numéro 0800 824 365 (gratuit pour les clients d'Helsana).

Nous demeurons à votre disposition

Pour obtenir de plus amples informations sur l'assurance des soins de longue durée VIVANTE ou toute autre assurance, veuillez nous contacter au numéro 0844 80 80 02.

Helsana Assurances SA

Case postale
8081 Zurich
www.helsana.ch